

Déchets spéciaux des ménages

Les substances chimiques et les produits utilisés à des fins domestiques présentent une très grande diversité (~ 50'000 produits). Après usage, les restes de ces produits deviennent des déchets spéciaux que l'on retrouve dans les appartements, les caves, les ateliers de bricolage ou les réduits de jardin. Ils ne sont pas assimilables aux ordures ménagères et ne peuvent donc pas être éliminés avec ces dernières, ni d'ailleurs être rejetés à l'égout.

En effet, lorsque ces déchets sont incinérés avec les ordures ménagères, ils perturbent notablement le traitement des fumées et/ou la qualité des eaux de lavage de celles-ci. Il en est de même lorsqu'ils sont déversés dans la canalisation publique où ils portent préjudice au bon fonctionnement des stations d'épuration communales. Dans les deux cas, ces perturbations impliquent finalement toujours des dépenses supplémentaires.

En outre, conserver inutilement à la maison, et souvent de manière inappropriée, des déchets de produits chimiques augmente considérablement les risques d'accidents et notamment ceux dus aux empoisonnements des enfants en bas âge que l'on doit déplorer chaque année en Suisse.

Principaux déchets spéciaux de ménage

A) Produits chimiques et techniques: (suivre filière des 3 Centres régionaux)

- Acides et bases:
 -
 - - acide chlorhydrique (pour le détartrage)
 - - soude caustique (pour déboucher les écoulements)
 - - ammoniacque (pour le nettoyage ou le décapage), eau de javel, etc.
 -
- Solvants:
 -
 - - acétone, benzine, diluant nitrocellulosique, etc. (utilisés comme diluants)
 - - perchloréthylène, trichloréthylène, etc. (utilisés comme détachants)

-
- Produits de nettoyage et d'entretien
- Produits chimiques pour la photographie
- Vernis, peintures, colles, décapants, antirouilles, etc.
- Produits pour la conservation du bois

B) Produits agrochimiques, antiparasitaires, phytosanitaires: (suivre filière «commerces de détail, agrochimique, moulin agricole, etc.»)

- Insecticides, fongicides, rodenticides, molluscicides, désherbants, etc.

C) Médicaments périmés/non utilisés, désinfectants, etc. (suivre filière "Pharmacies")

D) Autres déchets: (suivre filière "commerces, déchèteries, installateurs électricien")

- Piles
- Huiles et graisses
- Tubes fluorescents (néons) et lampes à vapeurs métalliques ou à basse consommation d'énergie.

Centre régionaux de collecte

Depuis l'an 2000, trois centres régionaux jurassiens assurent la prise en charge de ces déchets et le financement de leur élimination sous la responsabilité de l'ENV.

Les heures d'ouverture correspondent généralement à deux ou trois heures par mois, entre max. 14h et 18h (voir plan de collecte communal ou document "Horaire d'ouverture" ci-contre). En dehors de ces heures, des arrangements à l'amiable avec l'exploitant des centres sont possibles.

Source : <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Dechets-speciaux-des-menages.html>